



Licenciement vol plainte

Par **kk66**, le **21/05/2020 à 18:15**

Bonjour,rnrnJ'ai fait une énorme bêtise, j'ai volé du matériel à mon patron pour environ 700 €. Il m'a dit qu'il allait porter plainte.rnrnJe voulais savoir ce que je risque par rapport à la plainte ? J'ai bien conscience du licenciement qui m'attend. Est-ce que ce sera une faute lourde ou une faute grave ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **morobar**, le **21/05/2020 à 18:27**

Bonjour,rnrnEN principe faute grave.rnrnLa faute lourde n'est pas souvent défendable pour un simple vol, car il faut l'intention de nuire à l'entreprise.rnrnAlors qu'un vol n'est pas commis, en général, pour nuire à l'entreprise, mais pour s'enrichir personnellement.

Par **kk66**, le **21/05/2020 à 23:01**

D'accord, merci.rnrnEt qu'en est-il de la plainte ? Vais-je devoir passer devant les tribunaux ? Vais-je devoir payer une amende ? Est-ce que ça va être inscrit dans mon casier judiciaire ? sachant qu'il y a une preuve en vidéo.